

SEANCE DU 26 MAI 2021

Président Mr Manu TURQUIA, Maire

Présents Céline NADÉ. Frédéric SCHUBNEL. Denis URBANY. Julie POITOU. Edmond-Pierre EMERAUX. Fatima BOUDJAOUI. Luc GUERDER. Sylvie BUCHHEIT. Denis OLIVIERI. Cathy HEITZ. Quentin CASAGRANDE. Jean PASTOR. Mathieu KOPERA. Michel BRAUER.

Procurations : Sandrine ZANCHIN à Sylvie BUCHHEIT.
Emmanuelle SEDKI à Mathieu KOPERA.

Absents André GLAUDE. Meghann CHRISTEN.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 AVRIL 2021.

17/2021 - EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'extension du cimetière communal occupé à 97 % de sa surface actuelle.

Le projet d'un montant total de 82 076,00 € HT comprend l'acquisition de terrains ainsi que les travaux d'aménagement de ceux-ci pour agrandir le cimetière actuel.

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ainsi que d'une subvention « AMBITION MOSELLE ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des terrains nécessaires et à signer les actes correspondants,
- Sollicite une subvention DETR pour un taux maximal de 40 % soit 32 830,00 €
- Sollicite une subvention AMBITION MOSELLE pour un taux maximal de 30 % soit 24 622,00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention nécessaires au montage de ces dossiers.

18/2021 - AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL **DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'aménagement du terrain rouge de football pour la création d'une école de football Distroff-Stuckange-Kuntzig.

Le projet d'un montant total de 31 357,00 € HT comprend les travaux d'aménagement du terrain rouge ainsi que le remplacement de l'éclairage existant.

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Emet un avis favorable pour l'aménagement du terrain de football.
- Sollicite une subvention DETR pour un taux maximal de 40 % soit 12 542,00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention nécessaires au montage de ce dossier.

19/2021 - ECHANGE DE PARCELLES COMMUNE DE DISTROFF – Nicolas FRESSE

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Nicolas FRESSE souhaite acquérir une parcelle d'une superficie de 1,03 are, section 34, parcelle x/35 (en cours de renumérotation par le cadastre), lieudit Les Fours à Chaux, jouxtant sa propriété sise 6 impasse des Pruniers au lotissement La Croisée des Chemins.

De son côté, la commune souhaite acquérir une partie d'une superficie de 1,58 are distraite de la parcelle 69, section 36, lieudit « Côte d'Or » d'une superficie de 6,57 ares. Cette parcelle est destinée à l'agrandissement du cimetière communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, avec l'accord de Mr Nicolas FRESSE un échange entre la parcelle sise au lieudit Les Fours à Chaux d'une superficie de 1,03 are et la parcelle sise au lieudit Côte d'Or d'une superficie de 1,58 are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'échange de parcelles entre la commune de Distroff et Mr Nicolas FRESSE,
- Autorise Mr le Maire à signer les actes correspondants,
- Dit que les frais de notaire concernant l'acte d'échange seront réglés par moitié entre la commune de Distroff et Mr Nicolas FRESSE.

20/2021 - TRANSFERT DU SIEGE DU SYNDICAT DIMESTVO

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une délibération du Syndicat d'Assainissement DIMESTVO en date du 12 OCTOBRE 2020 sollicitant l'autorisation de Monsieur le Préfet de la Moselle pour transférer le siège du Syndicat de la Mairie de Distroff 3 rue de l'Eglise à la Station d'Épuration sise rue du Parc à DISTROFF.

Considérant que cette modification est subordonnée à l'accord des communes membres soit Distroff, Metzervisse, Stuckange et Volstroff qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au transfert du siège du syndicat d'Assainissement DIMESTVO à la Station d'Épuration, rue du Parc 57925 DISTROFF.

21/2021 - TARIFS PERISCOLAIRE - MODIFICATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs du périscolaire et des mercredis récréatifs ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Avril 2018.

A la demande de la CAF, les tranches de quotient familial doivent être identiques à celles des ALSH (comme délibéré le 17 Février 2021) et les tarifs ont été revus.

Tarifs allocataires C.A.F. Moselle

Périscolaire

Tranche	QF	Matin 7h30 - 8h30	Midi repas 12h - 14h	A.M. goûter 16h -17h30	Soir 17h30- 18h30	journée jusqu'à 17h30	journée jusqu'à 18h30
A	0-500	1,25	6,79	2,56	1,25	10,60	11,85
B	501-800	1,95	8,01	3,44	1,95	13,40	15,35
C	801-1100	2,65	9,60	4,30	2,65	16,55	19,20
D	1100-1300	3,00	10,20	4,80	3,00	18,00	21,00
E	+ 1301	3,10	10,40	5,00	3,10	18,50	21,60

Mercredis éducatifs

Tranche	QF	Matin 7h30 - 8h30	Matin 9 H - 12 H	Midi 12 h - 14 h	Après-midi + Goûter 14 h - 17 h	SOIR 17 h - 18 h
A	0-500	1,25	3,75	7,10	4,75	1,25
B	501-800	1,95	5,85	8,50	6,85	1,95
C	801-1100	2,65	7,95	10,25	9,00	2,65
D	1101-1300	3,00	9,00	11,00	10,15	3,00
E	+ 1301	3,10	9,35	11,15	10,40	3,10

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces nouveaux tarifs qui entreront en vigueur le 1^{er} SEPTEMBRE 2021.

22/2021 - DROITS DE PLACE COMMERCANTS AMBULANTS NON SEDENTAIRES

Le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 26 SEPTEMBRE 2007, le Conseil Municipal avait fixé à 20 Euros le droit de stationnement des commerçants ambulants non sédentaires.

Face à la demande de certains commerçants, un coffret électrique a été installé place JOHANNES afin que les commerçants qui en font la demande puissent avoir accès à un branchement électrique.

De ce fait, il propose aux membres du Conseil de maintenir ce tarif les droits de place fixé à 20,00 Euros par jour de présence et de fixer à 5,00 € supplémentaires le droit d'utilisation du coffret électrique pour ces mêmes commerçants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire :
Manu TURQUIA